

GUIDE PRATIQUE



CRÉER, GÉRER, ANIMER

**UNE AIDE ALIMENTAIRE
EN MILIEU RURAL**

FONDATION ● AVRIL
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



Banques Alimentaires

LEXIQUE

Des bénéficiaires ?

Le choix du vocabulaire est très important lorsque l'on parle des ou aux personnes accueillies. Il exprime notre perception, ainsi que la manière dont nous les abordons. Dans un souci de respect de la personne, et pour éviter la stigmatisation, il s'avère préférable de parler de personnes accueillies, personnes en situation de précarité, personnes dans le besoin ou d'ayant-droit plutôt que des dénominations telles que « personnes démunies » ou « bénéficiaires ».

Le langage des sigles

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

AEB : Aide Éducative Budgétaire

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

ANDES : Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

ARS : Agence Régionale de Santé

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD : Conseil Départemental

CERIN : Centre de Recherche et d'Information Nutritionnelles

CESF : Conseiller en Économie Sociale et Familiale

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

COFIL : Comité de Pilotage

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CR : Conseil Régional

CV : Curriculum Vitae

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DGCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

DTVS : Direction Territoriale de la Vie Sociale

EI : Épicerie Itinérante

EI2R : Épicerie Itinérante de Rouen et sa Région

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPN : Espaces Publiques Numériques

ES : Épicerie Sociale ou Épicerie Solidaire

FASTT : Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire

FEAD : Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis

FFBA : Fédération Française des Banques Alimentaires

FFD : Fédération Française des Diabétiques

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PROBTP : Groupe de Protection Sociale des Professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics

RSA : Revenu de Solidarité Active

SNC : association Solidarités Nouvelles face au Chômage

TS : Travailleur Social

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UDCCAS : Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

Uniopss : Union Nationale Interfédérale des œuvres et organismes Privés Sanitaires et Sociaux

UNAF : Union Nationale des Associations Familiales

URAF : Union Régionale des Associations Familiales

ZAU : Zonage en Aires Urbaines

ZRR : Zones de Revitalisation Rurale

Ensemble, développons les projets innovants en faveur des populations rurales



Philippe Tillous-Borde
Président de la
Fondation Avril



Jacques Bailet
Président du réseau
des Banques
Alimentaires

Entre les Banques Alimentaires et Avril, c'est déjà une longue histoire ! Tout a commencé par des dons d'œufs et d'huiles. Puis, en 2012, le groupe Avril devient « Entreprise solidaire des Banques Alimentaires » ; un engagement partagé par ses salariés qui participent notamment à la Collecte Nationale. C'est donc tout naturellement que dès sa création en 2015 la Fondation Avril, reconnue d'utilité publique, et la Fédération Française des Banques Alimentaires se rapprochent pour développer un programme national baptisé « **Pour la solidarité alimentaire dans le monde rural** ».

Le monde rural couvre encore près de 80 % du territoire national. Les Banques Alimentaires ont un réseau de Partenaires d'aide alimentaire plutôt implantés en milieu urbain et périurbain. Elles ont identifié des « zones blanches » sur certains territoires, notamment ruraux, où les personnes en difficulté ont peu accès à l'aide alimentaire.

Fort de ce constat, et après une étude sur la précarité en milieu rural, nous avons soutenu des projets prenant en compte les spécificités des personnes en situation de fragilité économique à la campagne. Ces personnes souffrent en effet non seulement d'isolement géographique, mais souvent aussi d'isolement culturel et psychologique.

Nous avons ensuite souhaité réaliser ce guide opérationnel destiné aux BA et à leurs partenaires, afin de stimuler la création de projets locaux innovants adaptés aux besoins et contraintes des populations précaires du monde rural. Les informations et conseils réunis dans ce document vous aideront à élaborer des projets alliant aide alimentaire et accompagnement social vers la réinsertion économique.

Alors, à vous de jouer et d'innover !

LA FONDATION AVRIL : AU CŒUR DES RURALITÉS

La Fondation Avril repose sur un modèle original en France. Reconnue d'utilité publique en décembre 2014, elle est actionnaire du Groupe Avril (propriétaire de marques comme Lesieur, Puget ou Matines). Le Groupe ayant été créé en 1983 par le monde agricole, les missions de la Fondation Avril se sont imposées comme une évidence : le développement solidaire des ruralités et l'alimentation saine et durable pour tous, en France comme en Afrique.

LES BANQUES ALIMENTAIRES

Créé en 1984 pour lutter contre le gaspillage alimentaire et la pauvreté, les Banques Alimentaires françaises constituent la première association de collecte des surplus alimentaires en France. Tous les jours de l'année, 5 800 bénévoles récoltent gratuitement des denrées, les trient, les stockent puis les redistribuent localement aux 5 300 associations partenaires de leur réseau. Chaque année, ce sont 100 000 tonnes, soit l'équivalent de 200 millions de repas, qui sont distribuées à près de 2 millions de personnes précaires.

AVANT-PROPOS

Plus qu'une aide alimentaire, la prise en compte de la précarité rurale

Alors que les zones de campagne couvrent une part importante du territoire français, l'action des 79 Banques Alimentaires est surtout orientée vers le milieu urbain et périurbain pour des raisons d'implantation géographique. Fort de ce constat, la Fédération Française des Banques Alimentaires et la Fondation Avril – qui agit pour un développement solidaire des nouvelles ruralités et la promotion d'alimentations saines et durables pour tous – ont souhaité la réalisation d'une étude nationale sur la précarité en milieu rural, qui a mis l'accent sur la réalité des conditions d'isolement et de pauvreté de ce type de population. La diversité des formes de précarité a incité les Banques Alimentaires, leurs partenaires et la Fondation Avril à initier et coconstruire des actions spécifiques tournées vers ce monde rural.

Aider différemment ?

L'objectif de ce guide est d'apporter une « aide pratique » pour la prise en compte de la précarité dans le monde rural. Il se veut incitateur d'initiatives. Le souhait des Banques Alimentaires et de ses partenaires est d'impulser des projets là où le besoin a été mis en évidence, avec le double objectif de permettre l'accès à tous à l'aide alimentaire et de favoriser l'inclusion sociale et économique. Ce guide vient accompagner des actions du réseau des Banques Alimentaires et de leurs partenaires dans le monde rural. Il propose une trame reprenant les différentes étapes de la création d'un projet, les spécificités de la gestion suivant la nature des projets, l'animation permettant un véritable accompagnement social.

Vous savez que la précarité existe au sein des campagnes et qu'elle est trop souvent cachée, non prise en compte... À vous de faire preuve de créativité, d'organisation, de volonté, d'énergie pour devenir acteur de la solidarité dans le monde rural, en offrant une aide alimentaire comme support de lien social.

L'isolement géographique causé par les difficultés de mobilité que connaissent les personnes âgées et le manque de transports collectifs dans les territoires ruraux sont des obstacles pour l'accès aux dispositifs d'aide sociale et de santé.

À cet isolement, s'ajoutent les difficultés financières des personnes à faibles revenus attirées par des loyers peu coûteux, mais sans travail.

Enfin, certains connaissent la peur du « qu'en dira-t-on », ce qui les empêche de faire appel à l'aide alimentaire lorsqu'ils vivent des périodes difficiles.

Chaque zone rurale connaît des besoins et des attentes propres à sa population ainsi qu'un contexte économique singulier à prendre en considération.

À vous de définir le projet en adéquation avec ce territoire.

Ce guide conçu en trois parties (Créer, Gérer, Animer) souhaite vous y aider.

Il s'adresse aux acteurs locaux : élus locaux, bénévoles et salariés des associations des CCAS et des structures d'aide diverses, ainsi qu'aux acteurs des Banques Alimentaires.

SOMMAIRE

- 6 **Introduction : le monde rural
une diversité de territoires loin
des idées reçues**

CRÉER

- 12 **Étape 1 : Faire un diagnostic du territoire**
- 16 **Étape 2 : Définir le projet**
- 18 **Étape 3 : Rassembler les acteurs du projet**
- 20 **Étape 4 : Étudier la faisabilité technique et financière**
- 23 **Étape 5 : Formaliser le projet et l'engagement des partenaires**

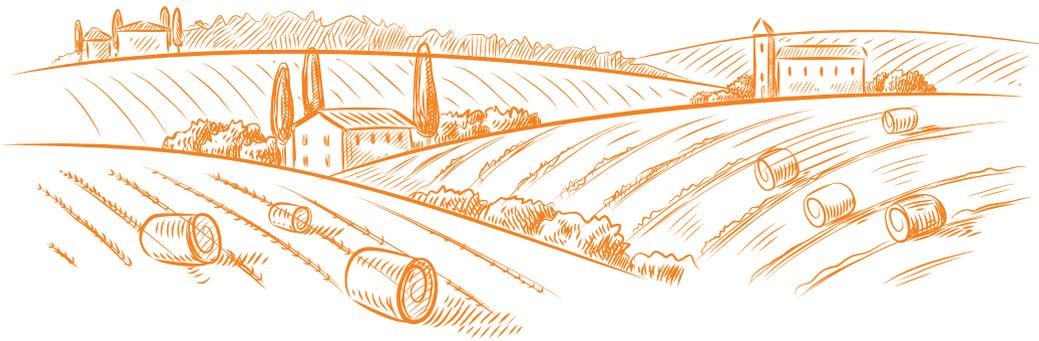
GÉRER

- 26 **Les épiceries itinérantes**
- 29 **La distribution de denrées**
- 31 **Les ateliers cuisine itinérants**
- 32 **Les jardins solidaires**

ANIMER

- 34 **L'accompagnement social**
- 36 **Passer à l'action**

- 42 **CONCLUSION :
Les 4 leviers du succès**



INTRODUCTION

LE MONDE RURAL UNE DIVERSITÉ DE TERRITOIRES LOIN DES IDÉES REÇUES

Selon les dernières données disponibles*, 20 % de la population française vit dans les territoires dits « ruraux », qui couvrent à eux seuls 80 % du territoire national.

Si l'espace rural tend à se réduire – l'équivalent d'un terrain de football s'artificialise toutes les 5 minutes en France –, contrairement aux idées reçues, la majorité des territoires ruraux en France gagne plus d'habitants que les espaces urbains grâce aux migrations des populations des villes vers les campagnes. Pourtant, ce dynamisme démographique n'est pas accompagné par des créations d'emplois suffisantes. Ainsi, la quasi-totalité des indicateurs montrent que les territoires concernés, comme leurs habitants, se situent en dessous des moyennes nationales tant en termes de participation à l'économie nationale, que de revenu, de qualification ou d'emploi.

Les catégories les moins qualifiées sont surreprésentées parmi les actifs vivant dans les ruralités : 32 % d'ouvriers et 27 % d'employés, pour 6,6 % de cadres dans les campagnes, contre 15,1 % en moyenne en France. Dans les dernières années, le milieu rural a subi de plein fouet

les réductions d'emploi qui ont touché les secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

Cependant, le monde rural offre une diversité de situations. Ainsi la DATAR** (intégrée au Commissariat général à l'égalité des territoires en 2012) a divisé le monde rural en trois catégories distinctes :

• LES « CAMPAGNES DES VILLES »

Espaces proches des villes, ces territoires gagnent plus d'habitants que les autres grâce aux migrations villes-campagnes. Malheureusement, ces migrations, principalement composées de ménages d'employés, d'ouvriers et de professions intermédiaires renforcent le déséquilibre socioprofessionnel rural.

Fuyant les coûts du logement en milieu urbain, ces « néoruraux » ont parfois idéalisé la vie à la campagne, sans prise en compte suffisante des questions de mobilité (coût du transport individuel, accès aux transports collectifs), de garde d'enfants, d'emploi, d'accès à divers services publics et notamment au logement social.

• LES « CAMPAGNES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES »

La situation économique présente des fragilités : un chômage important, une faible croissance des emplois et un

niveau de qualification des habitants peu élevé. Les activités industrielles sont prépondérantes et la présence de la sphère agricole et agroalimentaire affirmée.

Ces espaces doivent faire face aux difficultés de l'agriculture, des personnes victimes de la désindustrialisation, des personnes âgées à faible revenu, isolées et mal logées ainsi que des jeunes sans qualification et parfois en rupture familiale. Ces catégories de population font peu valoir leurs droits.

C'est dans cette deuxième catégorie que les agriculteurs sont les plus nombreux, même s'ils représentent désormais moins de 10 % de la population rurale totale. Si l'écart se resserre, les ménages agricoles sont toujours davantage marqués par la pauvreté que la population nationale. Une pauvreté de « propriétaires » aux comportements particuliers les amenant, plus que dans les autres catégories socioprofessionnelles, à prendre des décisions extrêmes (le taux de suicide est ainsi plus élevé de 20 % que dans la population nationale).

• LES « CAMPAGNES VIEILLIES »

Une partie des territoires ruraux cumule différents handicaps qui se cristallisent au fil du temps. Éloignement des grandes

métropoles, faible densité de population, vieillissement de la population, départ des personnes les mieux formées, revenu faible et accessibilité limitée aux services publics. Si ces territoires ne bénéficient pas d'un cadre naturel privilégié favorable au tourisme, il est alors possible de parler à leur endroit de véritables « territoires de relégation », selon les termes de l'Inspection générale des affaires sociales.

Pour aider ces populations en difficulté, des politiques d'une ampleur variée sont mises en œuvre au plan local. Une des difficultés du travail social en milieu rural tient à l'isolement géographique des populations ou des familles rurales ainsi qu'à leur discrétion. Vivant dans de mauvaises conditions, elles ont tendance à se replier sur elles-mêmes de peur du « qu'en dira-t-on ». Dans les campagnes, l'isolement physique peut ainsi se conjuguer à un isolement culturel et psychologique rendant difficile l'accès aux personnes en situation de grande précarité.

* Sources :

- IGAS, pauvreté, précarité, solidarité dans le monde rural, 2009
- INSEE, La France et ses régions, 2010
- DATAR, typologie des campagnes françaises, 2011
- Morgane Reynaud (FFBA – Fondation Avril), Précarité @ Ruralité dans le monde rural, 2015.

** Ses missions sont désormais assurées, depuis 2014, par le Commissariat général à l'égalité des territoires.

À SAVOIR : selon les organismes, le vocabulaire pour classifier ces différentes zones rurales n'est pas le même. Voici de quoi vous repérer :

TERME UTILISÉ	INSTITUTION	CRITÈRE PRINCIPAL	DÉFINITION
Bassin de vie rural	INSEE	Accès aux services publics	Inférieure à 300 hab au km ²
Campagnes de faible densité	DATAR	Densité	Inférieure à 30 hab au km ²
Espace rural	Eurostat	Densité	Inférieure à 300 hab au km ²
Espace rural	OCDE	Densité	Inférieure à 150 hab au km ²
Campagne	Sénat	Ressenti	Déclaration des habitants
Hyperruralité	Sénat	Densité de population	
Zones de revitalisation rurale	Ministère de l'Économie		Difficultés économiques Prédominance de l'emploi agricole Perte de population



CRÉER

Repérer les besoins en partant de l'existant, mettre en évidence les carences de l'aide alimentaire et sociale en liaison avec les acteurs locaux dans la zone d'action déterminée sont des préalables à la mise en place d'un dispositif d'aide. Cette phase, qui va comprendre plusieurs étapes, est longue (plusieurs mois) et nécessite rigueur et flexibilité. Elle doit vous permettre de définir le projet qui répond le mieux aux besoins.

L'idée de départ ne correspondra pas forcément à la réalité observée dans cette première phase. Ne pas imposer, réorienter. Être flexible !

ÉTAPE 1 :

FAIRE UN DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1. Ruralité p.13
2. Aide Alimentaire p.13
3. Précarité p.14
4. Mobilité p.14
5. Démographie p.15
6. Accompagnement social p.15
7. Synthèse des données p.15

ÉTAPE 2 :

DÉFINIR LE PROJET

1. L'aide alimentaire, pourquoi ? p.16
2. Évaluer p.17

ÉTAPE 3 :

RASSEMBLER LES ACTEURS DU PROJET

1. Le porteur du projet p.18
2. Les autres partenaires p.19
3. Le comité de pilotage p.19

ÉTAPE 4 :

ÉTUDIER LA FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

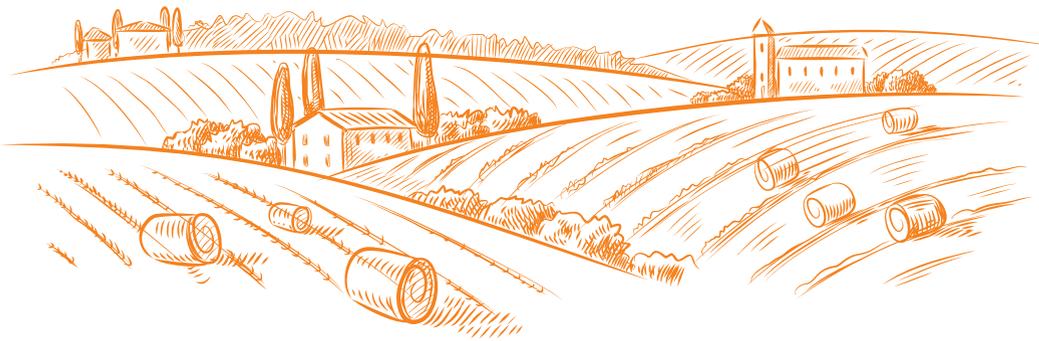
1. Définir les besoins p.20
2. Chiffrer les besoins p.22
3. Trouver des ressources p.22

ÉTAPE 5 :

FORMALISER LE PROJET ET L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

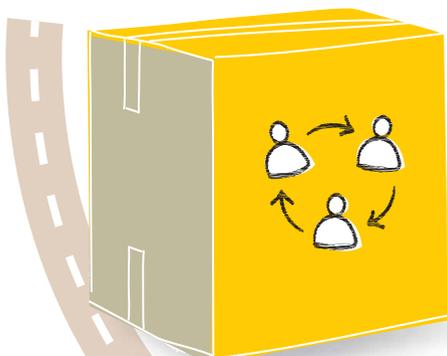
1. Le rétroplanning p.23
2. Le plan de financement et compte de résultat p.24
3. Le dossier de présentation p.24
4. La charte des partenaires p.24



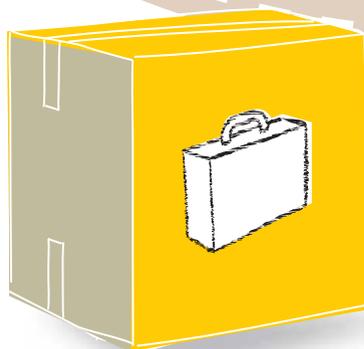


AIDE ALIMENTAIRE EN MILIEU RURAL CRÉER SON PROJET

1 FAIRE LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



- ✓ **Ruralité** : repérer les Zones de Revitalisation Rurale en difficultés
- ✓ **Aide alimentaire** : localiser les associations et CCAS partenaires de la Banque Alimentaire et identifier les zones rurales loin des centres de distribution et d'accompagnement
- ✓ **Précarité** : la définir à l'aide de différents indicateurs (INSEE) – taux de chômage, de pauvreté, nombre d'allocataires RSA par commune – médiane du revenu disponible pour appréhender la pauvreté monétaire
- ✓ **Mobilité** : repérer les réseaux de transport en commun pour voir les zones très isolées
- ✓ **Démographie** : identifier les caractéristiques de la population ciblée pour adapter votre action à ses besoins
- ✓ **Accompagnement social** : connaître les structures locales, elles peuvent devenir de futures partenaires
- ✓ **Synthèse des données** : recouper les informations collectées avec les données officielles – appuyer votre bilan à l'aide de cartographie, statistiques et témoignages – croiser le ressenti avec les maires et les acteurs sociaux et dialoguer pour obtenir leur adhésion à la conception du projet



2 DÉFINIR LE PROJET

- ✓ **Pourquoi l'aide alimentaire ?** Elle est le 1^{er} levier pour atteindre les personnes en difficulté, ensuite vient l'accompagnement social
- ✓ **Évaluer** : l'évaluation fait partie intégrante du montage d'un projet

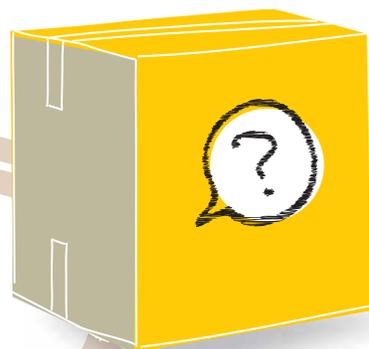
3 RASSEMBLER LES ACTEURS DU PROJET

- ✓ Le porteur du projet : la Banque Alimentaire peut mettre à disposition l'aide alimentaire, initier la distribution avec ses partenaires ou aider à la création d'une association pour la gestion opérationnelle
- ✓ Les autres partenaires : ils apporteront des aides matérielles, de compétences et financières
- ✓ Le comité de pilotage (COFIL) : est une structure décisionnelle qui va gérer le projet. Il regroupe les partenaires



4 ÉVALUER LA FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

- ✓ Définir : les besoins matériels et humains
- ✓ Chiffrer
- ✓ Trouver les ressources



5 FORMALISER LE PROJET ET LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

- ✓ Faire un rétroplanning, un plan de financement et les présenter aux partenaires potentiels
- ✓ Une charte des partenaires va clarifier les engagements de chacun





ÉTAPE 1 : FAIRE UN DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Ce diagnostic est une étape essentielle. Les éléments recueillis dans cette phase seront la base de la mise en œuvre de votre projet et lui apporteront sa légitimité, notamment auprès de potentiels partenaires financiers.

Il est intéressant de faire l'étude à l'échelle du département, puis de cibler les zones les plus isolées et « dans le besoin ». Rechercher des données statistiques et démographiques permettant d'identifier les zones rurales et les « déserts d'aide alimentaire » de votre département. Une fois ces deux données superposées, vous pourrez identifier des zones qui pourraient avoir besoin d'une aide alimentaire et d'accompagnement.

1 Ruralité

Selon l'INSEE, une zone rurale est « un ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine ». Quelques indicateurs vous permettront de définir la géographie de la zone :

- Zones de Revitalisation Rurale : zone regroupant des territoires ruraux qui présentent des difficultés économiques et sociales → www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr dans la fonction recherche, saisir « ZRR » et cliquer sur le résultat « Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) – Arrêté du 30/07/2014 », cliquer sur « Voir » et cocher « Départements » pour voir les limites de départements.
- Aires urbaines → www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr dans la fonction recherche saisir « typologie ZAU 2010 » et cliquer sur le résultat « typologie ZAU 2010 ».

2 Aide Alimentaire

Utiliser les bases de données de la Banque Alimentaire pour localiser les partenaires de celle-ci. Ces données doivent être complétées par la localisation des associations d'aide alimentaire des grands réseaux qui ne seraient pas partenaires des Banques Alimentaires. Vous pourrez trouver ces informations sur leurs sites internet : ANDES, Croix Rouge française, Restaurants du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire.

En superposant les cartes des zones rurales et de la localisation des structures d'aide alimentaire, vous identifierez une ou des zones rurales qui seraient éloignées des centres de distribution et d'accompagnement.

La question est maintenant de connaître la situation de la population de cette zone : y a-t-il des besoins ?

Les maires et les structures d'aide implantées dans ces territoires seront des interlocuteurs de par leur connaissance du terrain. Les contacter vous permettra de savoir si des besoins ou problématiques ont été identifiés.

À noter

Les liens en bleu vous amènent directement sur le site Internet. Pour les versions papier, se référer au document électronique disponible sur le site des Banques Alimentaires (utiliser la barre de recherche, saisir « guide pratique en milieu rural »).



« L'épicerie sociale itinérante a été créée suite à des échanges avec les maires et les représentants des CCAS. Ces derniers faisaient le constat que de plus en plus d'habitants exprimaient leurs difficultés financières et étaient en demande d'aide. Les trois véhicules frigorifiques itinérants ont été mis en place par notre association « Aide Humanitaire sapeurs-pompiers 06 Grasse-Menton » avec la collaboration de l'UDCCAS et celle de la Banque Alimentaire des Alpes Maritimes. Ils fonctionnent depuis 2012 et sillonnent 17 villages des arrières-pays grassois et mentonnais. Chaque année, 35 tonnes de denrées alimentaires sont distribuées à 15 000 personnes, ce qui représente 70 000 repas. »

Georges Ricci, président, **Gérard Menta**
coprésident, Aide humanitaire Sapeurs-
Pompiers 06 Grasse-Menton

3 Précarité

La précarité est définie par J. Wresinski, fondateur du mouvement ATD Quart Monde, comme étant « *l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible* ».

Cette précarité peut être étudiée localement par différents indicateurs. Sur le site www.insee.fr, pour avoir :

- Taux de chômage par commune.
Rubrique statistique :
 1. Thème : cocher « marché du travail-salaire », puis « emploi et population active ».
 2. Niveau géographique : cocher « toutes les communes ».
 3. Cliquer sur le résultat « emploi-population active en 2013 »
- Taux de pauvreté par commune :
Rubrique statistique :
 1. Thème : cocher « revenus-pouvoir d'achat-consommation », puis « pauvreté-précarité ».
 2. Niveau géographique : cocher « toutes les communes ».
 3. Cliquer sur le résultat « revenus et pauvreté des ménages en 2013 ».
- Médiane du revenu disponible par unité de consommation : indicateur permettant d'appréhender la pauvreté monétaire. Même chemin mais choisir le résultat « structure et distribution des revenus, inégalité des niveaux de vie en 2013 ». En cas de difficulté pour obtenir une statistique, un conseiller INSEE peut vous aider, à la rubrique « aide et contact ».

- Nombre d'allocataires RSA par commune, aller sur data.caf.fr, cliquer sur « statistiques allocataires, prestations et services », dans la barre de recherche saisir « RSA » et cliquer sur le résultat « Foyers allocataires percevant le revenu de solidarité active (RSA) – par Commune ».

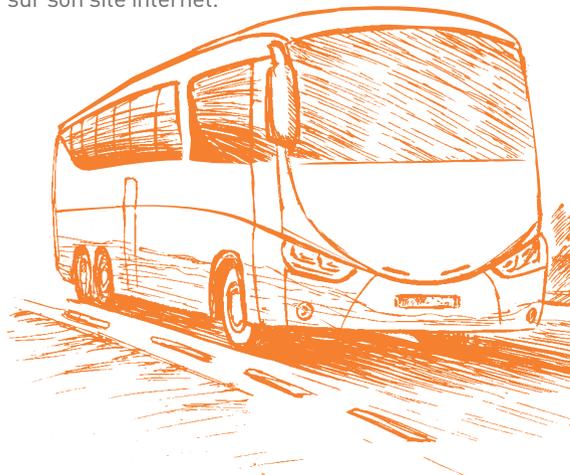
Ces données doivent être confrontées à une vision du terrain. Pour cela, il est indispensable de contacter les maires, CCAS, acteurs sociaux des communes étudiées. Cela vous permettra de savoir si des initiatives sont mises en place pour les personnes en situation de précarité, et si des besoins ont été identifiés.

Recueil de l'information sur le terrain :

- **Entretiens individuels ou collectifs.** Vous pouvez créer un guide d'entretien pour orienter les questions tout en laissant la/les personne/s aborder d'autres points non prévus.
- **Observations de situation ; cela vous permet de rencontrer des personnes de manière informelle, ce qui peut faciliter l'échange.**
- **Des réunions avec des acteurs locaux d'une zone sont indispensables.**

4 Mobilité

Connaître les réseaux de transport en commun de la zone étudiée vous permettra de voir les zones les plus isolées. Pour cela, le réseau de transport local dispose généralement d'une carte sur son site internet.



5 Démographie

Identifier les grandes caractéristiques de la population de la zone ciblée vous permettra d'adapter votre action au plus proche de leurs besoins.

Population et ventilation par tranche d'âge par commune

→ Sur le site www.insee.fr

Rubrique statistique :

1. Thème : cocher « démographie », puis « évolution et structure de la population ».
2. Niveau géographique : cocher « toutes les communes ».
3. Cliquer sur le résultat « évolution et structure de la population en 2013 ».

→ Sur le site www.observatoire-des-territoires.gouv.fr

Cliquer sur « Afficher des indicateurs cartographiés et des zonages » puis dans :

Onglet 1 : cliquer sur « structure de la population par âge ».

Onglet 2 : cliquer sur « tous niveaux géographiques » et choisir « communes », puis dans le tableau en bas choisir un indicateur « part des personnes âgées de 75 ans et plus », cliquer sur « Voir sur la carte », recommencer l'opération pour avoir d'autres informations (familles monoparentales, personnes seules...).

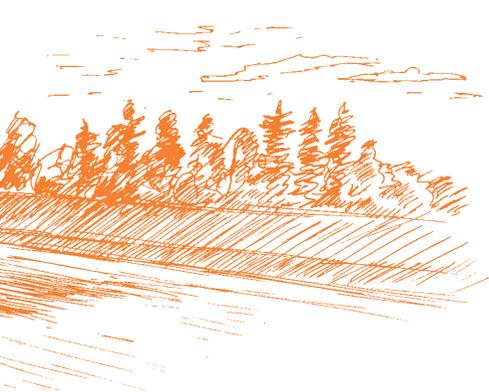
6 Accompagnement social

Identifier les actions menées sur le secteur concerné en contactant les travailleurs sociaux, les responsables d'associations ou les institutions locales. Par ailleurs, ces structures pourront être de futurs partenaires pour mener des actions d'accompagnement social communes (cf. Animer).

7 Synthèse des données

Après avoir réuni toutes les informations, vient le moment délicat de la synthèse. Il faut recouper les éléments constatés sur le terrain avec les données officielles et en tirer vos propres conclusions. Cartographies, statistiques et témoignages sont des éléments qui appuient les arguments de votre bilan. Les cartes sont un moyen visuel et concret de présenter les données. Elles vous permettent de représenter les structures d'aide alimentaire existantes sur le territoire, les données statistiques sur la précarité et la ruralité de la zone. Vous pouvez trouver des cartes des cantons par département sur des sites internet. Une autre façon de trouver des cartes peut être de contacter votre département ou région. Des contradictions peuvent apparaître, notamment au niveau de votre ressenti, de celui des maires et des acteurs sociaux avec les données chiffrées. Il faut s'interroger sur cet écart. Cela peut être dû à un biais d'évaluation de la part de ces derniers qui peuvent minimiser la précarité dans leur commune. Un dialogue devra s'instaurer afin de prendre en compte leurs réticences et leurs craintes afin d'obtenir leur adhésion à la conception d'un projet cohérent.

Si le diagnostic du terrain montre qu'il y a un besoin d'aide alimentaire, n'oubliez pas qu'elle n'a de sens que si des actions d'accompagnement social sont mises en place.



ÉTAPE 2 : DÉFINIR LE PROJET

1 L'aide alimentaire, pourquoi ?

L'isolement, les difficultés de mobilité, la peur du jugement des autres, le fait que « tout se sait », entraînent un repli sur soi. Il sera donc primordial de créer des moments favorisant le partage et le lien social. La distribution alimentaire est un levier

pour travailler sur d'autres thématiques avec les personnes en difficulté. Son objectif étant d'aider à « s'en sortir », il faut garder à l'esprit que l'accompagnement social est primordial et en est indissociable (cf. Animer). Créer une dynamique de solidarité entre les personnes accueillies, mais aussi les habitants des communes doit être une priorité.



Épicerie sociale, Eco Panier, à Angers.

L'étape de réflexion sur les objectifs est une étape essentielle. Elle permet de donner un cadre à votre projet en fixant des limites et en clarifiant les résultats à atteindre. La définition des objectifs est intéressante à faire en groupe, afin de mettre en commun les idées et de confronter les points de vue. À l'issue de cette concertation, vous aurez une base de réflexion pour monter votre projet.

Les objectifs généraux et opérationnels doivent être formalisés.

• Objectifs généraux

« Quels sont mes objectifs ? Pourquoi intervenir ? ». Ils doivent donner l'orientation générale, le cadre et les bases du projet et permettre de préciser les résultats à atteindre.

• Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels sont les déclinaisons pratiques des objectifs généraux, ils décrivent les actions à mettre en place afin de les atteindre.

Des exemples :

- *Diminuer les dépenses alimentaires des foyers.*
- *Promouvoir une alimentation saine et locale.*
- *Renforcer les liens entre les habitants d'un village :*
 - *Organiser un repas festif à la salle des fêtes tous les trimestres avec les produits récoltés et cuisinés par et pour les habitants.*
 - *Sensibiliser aux questions nutrition et santé avec des interventions de professionnels.*
- *Créer un jardin partagé grâce à la mise à disposition d'un terrain par la mairie.*

2 Évaluer

L'évaluation fait partie intégrante du montage d'un projet. Elle est trop souvent négligée ou remise à plus tard malgré son importance.

Un calendrier d'étapes-bilan est à prévoir pour prendre en considération de nouvelles données et éventuellement réorienter le projet.

Des éléments quantitatifs et qualitatifs doivent être définis pour mesurer l'avancée du projet.

Les résultats de ces évaluations serviront à mesurer la réussite/efficacité du projet. Ces bilans permettent de rendre compte aux différents partenaires de façon professionnelle et de motiver sur la suite à donner au projet.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont complémentaires. Ces derniers sont moins simples à évaluer mais traduisent le ressenti des personnes tant des organisateurs que des personnes accueillies.

Quelques exemples d'indicateurs :

Quantitatif : *participation (nombre de participants, caractéristiques personnes accueillies, fréquence de participation, durée.)*

- *Distribution d'aide alimentaire : volumes distribués, diversité des produits, l'économie faite par colis*
- *Actions (nombre par mois, nombre de participants, nature des activités...)*

Qualitatif : *par définition plus difficile à apprécier*

• *Personnes accueillies (évolution des situations personnelles, projets réalisés grâce à l'allègement du budget alimentation ou aux apprentissages au sein des ateliers collectifs...)*

Les personnes les mieux à même de fournir ces indicateurs qualitatifs sont les acteurs en relation avec les personnes accueillies (acteurs sociaux, bénévoles, animateurs...). Cela peut se faire au cours d'une discussion, d'un entretien avec un questionnaire ou une échelle de mesure pour appui. Un carnet de bord permettra de noter les évolutions constatées chez les personnes accueillies.

ÉTAPE 3 : RASSEMBLER LES ACTEURS DU PROJET

1 Le porteur du projet

La structure porteuse du projet doit avoir une grande force de mobilisation et un dynamisme permanent pour mener le projet à terme avec les différents acteurs. Qui peut être porteur du projet ?

LA BANQUE ALIMENTAIRE

Une Banque Alimentaire ne peut faire de la distribution alimentaire en direct, mais elle peut être à l'initiative d'un projet de distribution alimentaire en s'appuyant sur des partenaires. Elle peut aussi aider à la création d'une association à qui elle déléguera la gestion opérationnelle.

UNE ASSOCIATION PARTENAIRE

Soit une association existante élargit ses champs d'action et prend en charge la coordination et la mise en œuvre du projet avec le soutien de la Banque Alimentaire locale, soit une association nouvelle est créée. Elle doit bien sûr prendre en compte le formalisme juridique.

Un guide est disponible sur le site :

www.associationmodeemploi.fr/

Cliquer sur « kits pratiques » / puis sur

« télécharger gratuitement », le site vous

demandera de renseigner une adresse mail avant de pouvoir télécharger le guide

« Créer mon association et rédiger les statuts ».

Vous trouverez des informations complémentaires sur :

www.service-public.fr/associations



« Il y a 11 ans, la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde a créé le concept de la « Cuisine Mobile » qui permet, grâce à un camion aménagé, de proposer des ateliers cuisine (1 620 ateliers) dans 125 structures d'aide alimentaire en milieu rural.

L'atelier cuisine est, dans certaines communes, la seule activité accessible à tout le monde (hommes, femmes, enfants). Les objectifs sont de partager un temps de convivialité très attendu pour rompre l'isolement en milieu rural et d'échanger des recettes appétissantes équilibrées à moindre coût en cuisinant les denrées de l'aide alimentaire. Ces dernières années, les Banques Alimentaires de La Manche et de l'Ain implantées dans des départements ruraux, ont aussi mis en place une cuisine mobile.

Céline Montezin et Laure Jaud,
conseillères en Économie sociale et familiale
à la Banque Alimentaire de Bordeaux
et de la Gironde.

UN CCAS

Le CCAS peut être porteur d'un projet et cette action doit avoir l'aval du conseil municipal pour commencer. Son fonctionnement est régi par les règles du droit administratif et de la comptabilité publique. Cela peut rendre la prise de décisions plus longue et cela d'autant plus si ce projet est le fait d'un CIAS.

2 Les autres partenaires

Le porteur de projet doit rechercher et associer des partenaires qui apportent des aides matérielles, de compétences et financières.

LES SERVICES SOCIAUX

L'orientation des personnes vers votre dispositif d'aide sera réalisée par des travailleurs sociaux.

Des partenaires possibles :

- *des collectivités locales : communes (CCAS, mairies) ou groupement de communes (CIAS), départements (CD, DDCSPP, DTVS), régions (CR) ;*
- *des organismes sociaux : missions locales, CAF, ARS, CPAM, MSA... ;*
- *des mécènes : entreprises locales, fondations, mutuelles, producteurs, distributeurs...*

LES DONATEURS FINANCIERS

Les partenaires financiers peuvent vous aider sous forme de dons financiers ou en finançant des équipements (armoires frigorifiques, véhicules, matériel informatique, matériel de cuisine...). Plus ils seront nombreux et diversifiés (privé et public), plus votre projet sera crédible aux yeux des autres partenaires. La réponse à des appels à projets peut permettre aussi d'obtenir des financements.

LES DONATEURS D'ÉQUIPEMENTS

Les entreprises locales peuvent être parties prenantes si on leur démontre le bénéfice qu'elles peuvent en tirer (image, communication...). Elles peuvent fournir en fonction de leur secteur d'activité des équipements permettant le fonctionnement du projet.

LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE

Les partenariats de compétence vous feront gagner un temps précieux grâce à leurs connaissances et leurs réseaux. Ils éviteront des erreurs dans bien des domaines.

LES AUTRES STRUCTURES SOCIALES

Mutualisation de moyens humains et matériels entre deux ou plusieurs structures (associations, CCAS...).

Les acteurs locaux, grâce à leur relation avec le public « ciblé », permettront de mieux appréhender les particularités du secteur et de créer une relation de confiance avec les personnes accueillies.

Si vous initiez une action à destination des personnes en situation de précarité, ce sont des travailleurs sociaux qui orienteront les personnes accueillies vers vous.

N'hésitez pas à contacter aussi le-la Chargé-e d'animation réseau de la Banque Alimentaire : cette personne ressource connaît les partenaires de la Banque Alimentaire (associations et CCAS) et les acteurs locaux.

3 Le comité de pilotage

Il est souhaitable de créer un comité de pilotage (COPIL) pour gérer votre projet. Ce COPIL est une structure décisionnelle qui regroupe les membres des différents organismes partenaires. Elle prend et valide les décisions, les choix stratégiques et remonte les informations aux autres partenaires. Cela permet de mutualiser des compétences et d'impliquer les parties prenantes.

ÉTAPE 4 : Étudier la faisabilité technique et financière

Il faut maintenant chiffrer les besoins matériels et humains et trouver les ressources nécessaires. Ces besoins portent à la fois sur des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

1 Définir les besoins

LES LOCAUX

La surface à prévoir

La surface dépend des activités que l'on veut y mener et du nombre de personnes accueillies.

Prévoir une séparation des espaces :

- d'accueil → confidentialité
- de distribution ou d'activité
- d'accompagnement
- de stockage → endroit sec, protégé des insectes et rongeurs
- des sanitaires

L'accessibilité

L'accessibilité est primordiale, surtout en milieu rural : le lieu doit pouvoir être desservi en transport en commun dans la mesure du possible, et des places de parking doivent être disponibles en nombre suffisant.

Il est utile que les locaux soient de plain-pied pour l'accueil des personnes en situation de handicap ou des seniors.

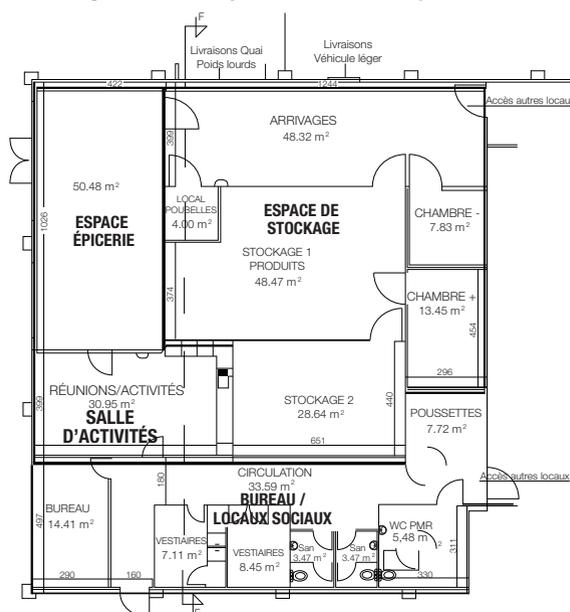
Si l'activité nécessite des livraisons, le local doit permettre la réception des denrées.

« L'épicerie sociale accueillera les habitants d'Eymoutiers la première année,

et l'année suivante il est prévu d'élargir aux habitants des communes environnantes du Pays de Vassivière et du plateau de Millevaches. Le choix du local et son aménagement doivent prendre en compte les besoins à long terme et pour cela l'étude de terrain est une étape importante pour cibler et quantifier les besoins. Nous avons prévu une pièce qui sera consacrée à l'accueil et à l'animation d'ateliers collectifs. Nous équipons cette pièce d'une cuisine aménagée pour y réaliser des ateliers cuisine. Une grande salle sera réservée pour l'épicerie sociale. »

Mireille Brechet, présidente de la Banque Alimentaire de la Haute-Vienne

Aménagement de l'épicerie sociale d'Eymoutiers (87)



Dans le contexte d'une zone rurale, il est particulièrement important de faire attention à la discrétion des lieux, tout en restant identifiable.

Pour des questions d'économie, il peut être souhaitable de partager les locaux avec d'autres associations afin de répartir les coûts.

La réserve

Stockage des produits alimentaires : rien au sol (sauf sur palette), capacité de stockage suffisante, conservation dans de bonnes conditions les produits frais et surgelés.

LE MATÉRIEL

Le véhicule de distribution

Le fait de se déplacer à la rencontre des personnes en situation de précarité et parfois isolées a tout son intérêt dans le monde rural. En effet, la densité de population est faible et les réseaux de transport beaucoup moins denses qu'en zone urbaine.

Si la distribution ou l'atelier sont effectués dans un camion, il faut prévoir un aménagement fonctionnel, facilitant les activités. En fonction des aménagements apportés au véhicule, une modification de la carte grise devra être demandée. Pour plus de renseignements sur la nature des aménagements concernés, vous trouverez des informations sur le site www.service-public.fr

Indiquer dans le moteur de recherche « Véhicule transformé et certificat d'immatriculation » / Cliquer sur la fiche pratique ou renseignez-vous auprès de votre Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL).

Prévoir un local d'accueil dans chaque commune pour assurer la confidentialité lorsqu'on reçoit les personnes, et réaliser des activités dans un cadre convivial.



Épicerie Sociale Espoirs à Reims : utilisation de Passerelle en outil de caisse.

L'aménagement du camion épicerie doit être pratique et robuste. Prévoir un minibureau permettant des tâches administratives. Si un véhicule est utilisé pour aller à la rencontre des personnes, il doit être adapté et rester discret afin d'éviter la stigmatisation. Un véhicule doit être rentable en temps d'utilisation et en kilomètres parcourus (souci des partenaires financiers). Un partage du véhicule avec d'autres associations ou structures peut être envisagé afin de le rentabiliser.

Du matériel d'occasion peut être soit récupéré auprès de donateurs soit acheté sur des sites spécialisés.

Contactez des structures utilisant des véhicules de transport de personnes dans la commune pour faciliter le déplacement des personnes vers le point de distribution.

L'informatique

Le logiciel Passerelle fourni gratuitement par les Banques Alimentaires à leurs partenaires permet de suivre les bénéficiaires, les distributions de denrées et les stocks si nécessaire. Un ordinateur portable peut être utilisé, même en situation de mobilité, si le nombre de personnes présentes lors des « tournées » est suffisant.

« Le logiciel Passerelle est simple d'utilisation »

pour le suivi des personnes accueillies et pour la traçabilité des aliments reçus et distribués. L'intérêt est aussi d'obtenir des statistiques sur notre activité pour en rendre compte à nos partenaires »,

Marie Thérèse, bénévole
ES Espoirs à Reims

À noter

Le référent Passerelle de la Banque Alimentaire peut vous aider à installer le logiciel, le paramétrer et vous former à son utilisation.

LES BESOINS HUMAINS

Quelle que soit la réalisation, des « travailleurs » seront nécessaires.

Les profils ne seront pas les mêmes en fonction des postes à pourvoir. Chaque statut (bénévole/salarié) a ses avantages et ses contraintes, à vous de choisir !

Bénévole : permet un équilibre financier de l'activité, oblige à une grande flexibilité de gestion notamment au niveau des plannings. Son expérience sera une valeur ajoutée au fonctionnement.

Salarié : ce statut est plutôt recherché pour des fonctions nécessitant une qualification particulière (travailleur social, diététicienne, gestionnaire, chauffeur...) et pour assurer la continuité de l'activité.

Le salarié peut être détaché et mis à disposition à temps partiel par un organisme public.

Stagiaire : la mission d'un stagiaire ne peut excéder six mois. Une indemnisation est obligatoire au-delà de deux mois. Un encadrement par un tuteur est nécessaire. Un stagiaire ne peut pas remplacer un poste salarié.

Service civique : les missions des volontaires entre 16 et 25 ans durent six à douze mois. L'indemnité est prise en charge par l'État, cependant une participation financière et en nature est fournie par la structure d'accueil. Le contrat comporte

des obligations de suivi, de rédaction de rapports... Plus d'infos sur le site suivant www.service-civique.gouv.fr

Contrat aidé : différents types de contrat existent pour des personnes éloignées de l'emploi afin de permettre une réinsertion professionnelle. Des aides sont fournies par l'État en contrepartie d'un accompagnement global du salarié. L'expérience en contrat aidé doit permettre au salarié de rebondir sur un emploi stable.

Mécénat de compétence : dans le cadre de convention signée avec des entreprises, des personnes en fin de carrière peuvent être mises à disposition des associations quelques jours par mois.

Trouver des financeurs pour des frais de fonctionnement est très difficile. Équilibrer les comptes en début d'activité en utilisant du personnel rémunéré est peu réaliste.

2 Chiffrer les besoins

Vos besoins ont été identifiés, vous devez les chiffrer. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'autres porteurs de projets (réseau des Banques Alimentaires, acteurs locaux...). N'oubliez pas les frais de fonctionnement : charges diverses y compris assurance, carburant, salaires et indemnités...

Prévoir l'entretien de vos équipements.

En milieu rural, les frais de déplacement vont rapidement peser sur les comptes !

3 Trouver des ressources

Quels sont les financeurs possibles ?

- En priorité les collectivités territoriales telles les mairies, les CCAS, les EPCI
- Le conseil départemental, le conseil régional
- L'ARS
- Les mutuelles (Mutualité sociale agricole...)
- Des acteurs locaux (entreprises...)
- Des mécènes nationaux souvent en coparticipation telle la Fondation Avril

Des ateliers cuisine itinérants grâce à un camion aménagé, sont financés dans l'Ain conjointement par l'ARS, la CAF, le Conseil départemental et la Fondation Avril.

« Avec la cuisinette

mobile, j'interviens exclusivement en milieu rural pour les associations ou des CCAS situés dans des territoires définis comme prioritaires par l'Agence Régionale de la Santé. Je parcours en moyenne 1732 km par mois. Il est important d'évaluer au plus juste les frais de déplacements au moment d'établir le budget prévisionnel. »

Dominique Moutray, diététicienne à la Banque Alimentaire de Charente-Maritime



ÉTAPE 5 :

FORMALISER LE PROJET ET L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Formaliser votre projet en reprenant vos objectifs, la description détaillée, les étapes successives et le calendrier prévisionnel, ainsi que le chiffrage des besoins est une étape incontournable. Cette rédaction de dossier permet de vérifier qu'aucun aspect n'a été laissé de côté.

1

FAIRE UN DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

2

DÉFINIR LE PROJET

3

RASSEMBLER LES ACTEURS DU PROJET

4

ÉTUDIER LA FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

5

FORMALISER LE PROJET ET L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

GÉRER LE PROJET

À travers cette présentation vous démontrerez la crédibilité de votre projet et le bien-fondé de sa réalisation. À ce niveau, il est utile de prévoir des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs, gage de sérieux.

Ce dossier vous permettra de convaincre les partenaires potentiels de s'engager avec vous. Parmi les documents à réaliser un rétroplanning permettra de bien visualiser l'ensemble du projet et un plan de financement chiffrera les moyens financiers nécessaires.

1

Le rétroplanning

La gestion du temps est primordiale pour la réussite de votre projet : Un rétroplanning simple doit être fait. Lister les grandes tâches qu'il vous faut mettre en œuvre.

Fixer la date souhaitée du lancement de l'action (la date d'ouverture du dispositif d'aide).

À partir de cette date butoir, représenter les différentes tâches avec leur durée, des tâches peuvent bien sûr avoir lieu simultanément. Ne pas sous-estimer les temps de prise de décision chez les partenaires. Construire votre rétroplanning dans un tableau Excel.

À noter

Pour vous aider à planifier les différentes tâches dans le temps, des logiciels gratuits peuvent vous aider. Toms Planner est un exemple d'outil en ligne facile à utiliser : www.tomsplanner.fr, cliquer sur « s'inscrire, commencer à travailler », choisir compte personnel gratuit.

Ce travail vous permettra de visualiser dans un premier temps si le démarrage de l'action est réaliste, et ensuite les retards éventuels pris au cours des différentes étapes.

La réalisation de ce rétroplanning fera l'objet d'une réunion avec les différents intervenants : chacun mettra en avant ses impératifs mais se sentira engagé dans le processus de réalisation.

2 Le plan de financement et compte de résultat



Le plan de financement initial permet de résumer en un tableau les besoins et ressources liés au projet. Suivant la réalisation prévue, les investissements seront bien entendu différents. Le principal investissement dans le cas d'une structure itinérante est le véhicule et son aménagement lié à la conservation des denrées et à leur distribution. Des éléments complémentaires pour la gestion informatique de l'activité, pour la conservation et le stockage des denrées entre deux distributions, l'aménagement d'un lieu d'accueil éventuel, etc. devront aussi être pris en compte.

Les ressources financières ou en nature seront évaluées le plus précisément possible ; des dons de matériels éventuels devront être chiffrés,

Ce plan de financement sera complété par un compte de résultat prévisionnel sur trois ans appelé aussi budget prévisionnel.

Ce document permettra de vérifier l'équilibre financier du projet donc sa viabilité. Les frais de fonctionnement sont difficiles à faire financer par des mécènes.

3 Le dossier de présentation

Si vous répondez à un appel à projets, vous aurez un document à remplir.

Afin de rendre ce document vivant et attractif, n'hésitez pas à l'illustrer avec des photos, schémas, cartes...

Un exemple de dossier de présentation est disponible sur www.banquealimentaire.org, dans la barre de recherche saisir « Guide pratique des épiceries sociales », cliquer sur le document correspondant.

Nom projet

Coordonnées porteur projet, date

Origines du projet (historique, constat → problématique → objectifs → principe action, partenaires)

Objectifs généraux et opérationnels

Résultats attendus

Principe de fonctionnement

Moyens et besoins

Partenaires

Rétroplanning

Budget prévisionnel

4 La charte des partenaires

Lorsque les partenariats ont été établis, une charte peut être formalisée afin de clarifier les engagements de chacun, financiers et autres. Le rôle de chacun sera ainsi défini.

Un exemple de dossier de présentation est disponible sur www.banquealimentaire.org dans la barre de recherche saisir « charte des partenaires », cliquer sur « le Guide pratique des épiceries sociales » dans la rubrique « Créer une épicerie sociale », cliquer sur le document correspondant.

GÉRER

Les impératifs de base de toutes les activités centrées sur l'aide alimentaire (qualité de l'accueil, respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, etc.) vont concerner aussi, bien sûr, les actions menées en milieu rural.

Mais certaines spécificités du monde rural ont des conséquences sur la gestion des projets, et nécessitent donc une attention particulière :

- le petit nombre de bénéficiaires par commune ;
- l'éloignement du lieu de l'activité, d'où des problèmes de transport ;
- la peur du « qu'en dira-t-on », le risque accru de stigmatisation ;
- l'isolement social particulier dû à l'âge, à l'arrivée récente.

À titre d'illustration, nous allons évoquer quelques recommandations concernant quatre exemples d'initiatives en milieu rural.



LES ÉPICERIES ITINÉRANTES

1. Le circuit de distribution p.26
2. La préparation des denrées p.27
3. La distribution p.28
4. La gestion financière p.28

LA DISTRIBUTION DE DENRÉES

1. La création d'un point d'accueil et d'aide alimentaire de proximité p.29
2. La livraison à domicile p.29
3. La gestion des denrées p.30

LES ATELIERS CUISINE ITINÉRANTS

1. Organisation p.31
2. Réalisation des ateliers p.31

LES JARDINS SOLIDAIRES

1. Mise en place du projet p.32
2. Fonctionnement p.32

LES ÉPICERIES ITINÉRANTES

Les épiceries itinérantes sont un moyen d'apporter de l'aide alimentaire dans des zones blanches, où il n'y a pas d'association d'aide alimentaire locale.

Le principe : un camion réalise une tournée afin d'accueillir les bénéficiaires de l'aide alimentaire dans plusieurs communes et de distribuer les denrées.

Ce camion doit être aménagé sobrement (étagères, possibilités d'arrimage pendant le transport) avec des équipements peu fragiles. Une ouverture latérale facilite la distribution des denrées.

« L'aménagement de l'intérieur du camion de l'Épicerie itinérante de Rouen et sa région (EI2R) a été mûrement réfléchi. Nous voulions des installations pratiques et résistantes, adaptées à un chargement optimum. Les actions de distribution alimentaire s'accompagnent souvent de dialogues avec les bénéficiaires, de dégustation de gâteaux, de dons de livres, de vêtements... et favorisent ainsi un lien entre le donateur et le bénéficiaire. »

Jean-Louis Pégurier, Président de l'EI2R

1 Le circuit de distribution

- Déterminer le nombre de bénévoles nécessaires (minimum trois en principe, mais lié au nombre de places assises à l'avant du camion). Si un plus grand nombre de bénévoles est souhaitable, il faut prévoir l'utilisation d'une voiture particulière en plus du camion.
- Optimiser le kilométrage en fonction des villages à desservir.
- Choisir les arrêts et les emplacements dans les communes, en accord avec les mairies :
 - stationnement d'accès facile et cependant discret (obtenir un arrêté de la mairie valant autorisation de parking) ;
 - ou salle mise à disposition par la municipalité.
- Choisir les plages horaires en tenant compte du nombre de bénéficiaires et en les élargissant pour permettre l'accueil et



L'épicerie sociale itinérante de Rouen et sa Région (EI2R) distribue des denrées dans une vingtaine de villages.



Livrets recette anti-gaspillage alimentaire téléchargeables sur www.banquealimentaire.org
Utiliser la barre de recherche.



« Certains aliments rencontrent moins de succès auprès des personnes. Il nous arrive de distribuer des fiches recettes ou de donner des conseils de préparation et de cuisson, notamment pour certains légumes »

Danielle, bénévole Épicerie Sociale Espoirs à Reims

les échanges. Les horaires de distribution doivent bien sûr être adaptés au profil des personnes accueillies.

L'appui du maire est indispensable pour la réalisation du projet dans de bonnes conditions.

L'information sur les horaires de distribution doit être claire, et doit prévoir la possibilité de communiquer des changements en cas d'annulation.

2 La préparation des denrées

- Organiser le camion : mettre sur des étagères les produits à température ambiante, et dans des bacs au sol les produits frais. Il est difficile, en respectant la réglementation, de transporter des produits surgelés en itinérance.
- Définir les quantités en fonction du

nombre de colis à distribuer : prévoir des colis type, mais laisser une marge de choix sur quelques produits (panier choisi).

- La taille des colis sera bien sûr fonction du rythme de livraison et de la taille de la famille. Prendre en compte l'âge des enfants. Tenir compte aussi du refus de certains produits.
- Organiser la gestion des entrées et sorties (et éventuellement des stocks) sur informatique grâce au logiciel Passerelle, fourni gratuitement par la Banque Alimentaire, avec une identification de chaque lieu de distribution.

L'objectif est de tout distribuer au cours de la tournée. Disposer d'un local permettra de stocker les retours de petites quantités. Il faut dans ce cas s'interroger sur les causes : les bénéficiaires ne sont-ils pas venus ? Pourquoi ? Y a-t-il eu une mauvaise évaluation des quantités ? Des produits ont-ils été refusés ?

À noter

Afin de faciliter une relation de confiance, il est préférable que ce soit les mêmes bénévoles qui assurent la distribution dans les mêmes lieux.

3 La distribution

- L'orientation des personnes doit être réalisée par les services sociaux départementaux ou locaux sur la base de critères objectifs tels que le reste pour vivre, le quotient familial, etc.
- Prévoir des conditions d'accueil « correctes », si possible avec une salle d'accueil dans un local proche du camion (penser aux conditions climatiques).
- Chercher à faciliter l'accès au lieu de distribution : incitation au covoiturage, prise en charge à domicile avec un véhicule de la mairie ou d'une association locale.

4 La gestion financière

En tant que partenaire de la Banque Alimentaire, l'association est tenue au paiement d'une cotisation et de la participation de solidarité sur les produits hors FEAD.

- Intégrer les différentes subventions reçues et à venir.

- Demander une participation financière aux bénéficiaires, non pas en contrepartie des denrées, mais comme une cotisation à l'association lui permettant de participer à des activités et d'obtenir de l'aide alimentaire.
- Calculer les coûts de distribution et d'exploitation (frais kilométriques, entretien et amortissement du camion).
- Intégrer les frais divers (coûts administratifs, participation si les locaux ne sont pas mis à disposition totalement gratuitement, coût des activités proposées).

Faire un budget prévisionnel annuel.

Préparer les demandes de subventions, suivre et relancer les différents organismes concernés, trouver des mécènes.

Être vigilant sur les coûts d'exploitation réels liés au camion et éventuellement à un autre véhicule d'accompagnement.



LA DISTRIBUTION DE DENRÉES

L'une des difficultés majeures dans les zones rurales est de faire parvenir l'aide alimentaire aux bénéficiaires. Quand pour diverses raisons il n'est pas possible de mettre en place une épicerie itinérante, des alternatives peuvent être trouvées. Pour choisir le lieu de l'activité, il faudra bien sûr tenir compte du nombre et de la localisation des bénéficiaires, mais aussi de leur éloignement par rapport à la Banque Alimentaire.

1 La création d'un point d'accueil et d'aide alimentaire de proximité

La Banque Alimentaire peut soutenir et faciliter la mise en place d'un service de proximité d'accueil et d'aide alimentaire soit :

- Par la sensibilisation des mairies/CCAS ou CIAS sur l'intérêt de l'aide alimentaire dans le cadre d'un accompagnement social (en s'appuyant sur les résultats de l'étude de besoins réalisée au préalable). L'objectif étant que les mairies/CCAS mobilisés mettent en place les moyens matériels et humains nécessaires à l'organisation d'une aide alimentaire et d'un accompagnement des personnes.
- Par l'aide à la création d'une association qui aurait pour objectif d'assurer l'accueil, l'aide alimentaire et l'accompagnement. Dans ce cas, le soutien des mairies concernées sera indispensable, notamment pour la mise à disposition de moyens matériels et pour l'orientation des personnes dans le besoin.

2 La livraison à domicile

- Si la population visée est très dispersée et a des difficultés importantes pour se déplacer, la livraison au lieu de vie peut être envisagée par l'association d'aide alimentaire ou le CCAS.
- Organiser une prise de rendez-vous avant

la première livraison pour connaître les besoins et fixer un horaire de livraison.

- Regrouper les livraisons de proximité.
- S'organiser pour que ce soit le même bénévole qui vienne au domicile d'une semaine sur l'autre afin de permettre une continuité dans la relation.

Mutualiser un véhicule avec un partenaire local (CCAS, association, groupe La Poste.) Prévoir une durée de visite suffisante pour que ce ne soit pas juste une livraison de colis. Essayer de planifier des temps de regroupement en organisant des activités en commun, de temps à autre (repas collectifs, activités ludiques, etc.).

« Nous distribuons des colis alimentaires à domicile dans la région de Lunéville. Les denrées récupérées à la Banque Alimentaire sont stockées dans un local où sont ensuite préparés les colis. Après que la mairie ait identifié les personnes concernées par l'aide, une première visite à domicile est organisée par l'association. Cela permet de présenter l'aide, répondre aux questions et discuter avec elles des modalités (jours et horaires de livraison, préférences alimentaires...) si elles acceptent cette aide. Les tournées sont organisées par zone (une zone par jour) afin de limiter les frais de déplacement. »

Antoine Michel de L'association Espoir solidarité village (Meurthe et Moselle).

À noter

Les bénéficiaires seront identifiés par les CCAS ou les services sociaux. Le problème majeur risque d'être celui de leur petit nombre par commune. Il faut envisager l'élargissement à plusieurs communes, en se basant par exemple sur les intercommunalités existantes. Il faudra prévoir d'aider à la mobilité : mise en place de covoiturage ou d'un véhicule léger pour aller chercher les personnes accueillies. Toujours prévoir un accueil et des activités, afin que le déplacement du bénéficiaire ne se limite pas à venir chercher un panier.

À noter

Prévoir un lieu de stockage, même dans les cas de livraison à domicile, en étant attentif aux contraintes de gestion des produits FEAD.

3 La gestion des denrées

Les denrées sont fournies par la Banque Alimentaire. Elles sont soit récupérées à la Banque Alimentaire grâce à un véhicule de l'association, soit livrées à l'association / CCAS par la Banque Alimentaire. L'éloignement géographique de la Banque Alimentaire rend difficile la livraison régulière de produits frais. Il faut donc envisager la ramasse de proximité auprès des magasins, cela permettra de sauver des denrées supplémentaires de la destruction dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Contactez des agriculteurs susceptibles de donner des surplus en fruits et légumes.

« "Itinérance 34" est un concept créé par la Banque Alimentaire de l'Hérault. Il s'agit d'un camion qui va faire des ramasses de denrées dans les grandes et moyennes surfaces extérieures à l'agglomération de Montpellier, qui ne sont pas collectées à ce jour.

Les produits frais sont ensuite livrés à des associations ou des CCAS des communes rurales éloignées de la Banque Alimentaire ou isolées dans l'arrière-pays. Itinérance 34 permet à ces structures d'aide alimentaire d'être livrées et d'avoir plus de diversité de denrées, grâce notamment aux produits frais. »

Yves Bourgues, ex-président de la Banque Alimentaire de l'Hérault



LES ATELIERS CUISINE ITINÉRANTS

Un camion aménagé en cuisine ou une cuisinette mobile « embarquée » permettent de réaliser des ateliers cuisine en milieu rural. Un(e) animateur-trice, salarié(e) ou bénévole, les organisera et les animera. La Banque Alimentaire peut généralement prendre en charge ces ateliers cuisine.

Il faudra tenir compte des particularités rencontrées en milieu rural, avec sans doute des freins : l'atelier cuisine sera présenté comme un lieu d'échanges et de convivialité autour de l'alimentation.

1 Organisation

- Prise de contacts avec les associations locales distributrices de l'aide alimentaire
- Présentation du projet « atelier cuisine clés en mains »

La ou les associations concernées s'occupent du recrutement des participants. On peut parfois y associer des enfants.

Un atelier rassemble cinq ou six personnes en plus de l'animateur-trice. Faire des ateliers interassociations s'il y a un trop petit nombre de bénéficiaires potentiels.

Le temps de la distribution alimentaire permet d'annoncer ces ateliers et de communiquer sur leur intérêt.

L'animateur-trice devra prendre en compte le temps de déplacement qui peut être long et ne doit pas empiéter sur la durée de l'atelier cuisine.

2 Réalisation des ateliers

- Prévoir un temps d'accueil autour d'un café avant de lancer l'atelier.
- Proposer des recettes à partir des denrées distribuées habituellement par la Banque Alimentaire.
- Informer sur certains produits peu utilisés, sur des principes nutritionnels de base.
- Préparer des recettes simples et associer les participants.
- Mettre en valeur les produits locaux, en particulier les fruits et légumes.
- Permettre des échanges de savoir-faire entre participants afin de les valoriser.

Ces ateliers cuisine doivent aider les personnes accueillies à réaliser des repas équilibrés à petit budget.

Ils doivent aussi être l'occasion de créer du lien social à travers le « faire ensemble ».
La prise de repas en commun est importante et nécessite une salle à proximité.
Ces ateliers peuvent être ouverts à tous, pour plus de mixité sociale.



LES JARDINS SOLIDAIRES

Ils entrent dans le cadre de l'aide alimentaire puisqu'ils permettent de produire des légumes et des fruits, et ils sont avant tout un lieu d'insertion et d'apprentissage grâce à un animateur et aux échanges entre les bénéficiaires.

1 Mise en place du projet

- Obtenir un terrain d'une municipalité par exemple, avec un bail à titre gratuit ou très peu onéreux.

- Organiser la viabilisation de ce terrain : accès, eau, électricité.

- Aménager le terrain soit en parcelles cultivables individuellement, soit dans une logique de jardinage collectif.

- Prévoir les équipements et outils : un local de rangement par exemple.

- Recruter un animateur.

Déterminer des critères d'accès avec l'aide des travailleurs sociaux.

- Élaborer un budget tenant compte des frais de fonctionnement.

- Rédiger un règlement intérieur précisant les règles de sécurité, le cadre instauré concernant la répartition de la production.

- Prévoir les modalités d'inscription sur les plages horaires proposées par l'animateur.

Le rôle de l'animateur est déterminant, tant pour les conseils liés à la culture que pour créer des relations entre les participants. Des outils adaptés facilitent le travail et permettent des récoltes gratifiantes.

2 Fonctionnement

- Prévoir un temps d'accueil autour d'un café avant de lancer l'atelier.

- Présenter le matériel et les règles de sécurité à respecter.

- Faire le point sur les tâches à réaliser.

- Proposer à chaque participant de choisir ce qu'il souhaite prendre en charge (dans le cas d'un terrain collectif).

- Coordonner les différentes activités.
- Veiller à la sécurité des personnes.
- Former aux techniques de jardinage.
- Valoriser les connaissances et les réalisations de chacun.
- Instaurer une dynamique de travail positive et valorisante.

Gérer en parcelles individuelles ou en jardinage collectif, le système de jardin partagé permet aux personnes de travailler au contact de la nature, cela a un côté ressourçant et apaisant. Le jardinage est une activité qui a du sens, qui permet d'aborder des notions de respect de l'environnement et de consommation saine. Les participants y trouvent souvent l'intérêt d'être en contact avec d'autres personnes, échanger des astuces, faire une pause ensemble, partager une satisfaction du travail accompli et de voir le résultat du travail lors de la récolte.



« Dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Saint-Paul, qui met à notre disposition un terrain, nous aménageons un jardin partagé, constitué de 50 parcelles de 50 m² chacune. Ainsi 50 personnes orientées par le CCAS cultiveront leur parcelle de jardin pour bénéficier de leur propre récolte. Un salarié en contrat aidé assurera l'accueil, la formation des personnes aux techniques de jardinage biologique et sera garant du bon déroulement de l'action notamment en matière de sécurité des personnes et de la création de lien social. »

Bruno Prochasson, responsable des Ressources Alimentaires de la Banque Alimentaire des Mascareignes



ANIMER

Dans cette partie, il est expliqué ce qu'est l'accompagnement dans le cadre de l'aide alimentaire. Les étapes préalables permettant de cibler les attentes des personnes seront présentées. Quelques exemples d'actions d'accompagnement souvent mises en place dans les associations et CCAS partenaires des Banques Alimentaires seront donnés.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- | | |
|------------------------------------|------|
| 1. Définition | p.34 |
| 2. Généralités | p.34 |
| 3. Objectifs | p.34 |
| 4. Le levier de l'aide alimentaire | p.35 |
| 5. Modes d'intervention | p.35 |
| 6. Étapes de la mise en place | p.35 |

PASSER À L'ACTION

- | | |
|--|------|
| 1. Alimentation et santé | p.36 |
| 2. Accès à l'information et aux droits | p.37 |
| 3. Aide à la gestion budgétaire | p.38 |
| 4. Mobilité | p.39 |
| 5. Insertion professionnelle | p.39 |
| 6. Aide aux démarches administratives | p.40 |
| 7. Accès à la culture et aux loisirs | p.40 |
| 8. Bien-être | p.41 |
| 9. Soutien psychologique/écoute | p.41 |



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

1 Définition

« L'accompagnement social est une démarche qui vise à :

- Aider les personnes en difficulté à résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion ;
- Établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide. »...

« Les leviers les plus couramment utilisés, parce que les plus déterminants dans les situations d'exclusion sont : l'emploi (ou l'activité professionnelle), la formation, le logement, la santé, les démarches administratives (et l'accès aux droits). »

Source : Guide pratique de l'accompagnement social, UNIOSS, Éditions Syros.

La loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002 : Les principes éthiques et déontologiques de l'accompagnement social :

- le respect de la dignité
- le libre choix des prestations
- un accompagnement de qualité favorisant l'autonomie et l'insertion
- la confidentialité des informations
- l'accès de la personne à toute information ou document concernant sa prise en charge
- la participation au projet d'accompagnement qui la concerne.

2 Généralités

L'accompagnement social est en général pratiqué par les travailleurs sociaux mais pas seulement. En effet, beaucoup d'associations et de CCAS ne fonctionnent essentiellement qu'avec des bénévoles.

Ces derniers constatent tout comme les travailleurs sociaux que la précarisation entraîne, au bout d'un certain temps, une situation d'exclusion et de repli sur soi. Les bénévoles sont également amenés à mettre en place des actions favorisant :

- la reprise ou le maintien du lien social ;
- une meilleure connaissance de ses droits, des dispositifs ;
- l'insertion professionnelle.

Pour toutes ces raisons, l'accompagnement social est indissociable de l'aide alimentaire. En effet, les associations et CCAS, en plus de la distribution de denrées :

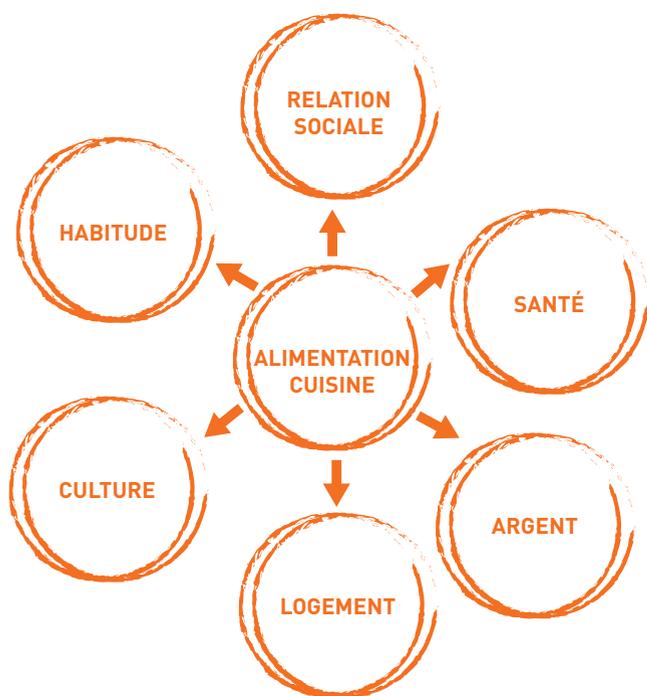
- offrent un accueil personnalisé,
- permettent des temps de partage et de convivialité,
- orientent les personnes vers les dispositifs adaptés à leurs situations et leurs attentes,
- proposent des ateliers thématiques contribuant à améliorer le quotidien.

3 Objectifs

On distingue différents niveaux d'accompagnement social. La lutte contre l'isolement et la restauration de la confiance en soi constituent le premier volet. Le second est de donner les moyens aux personnes en difficulté de reprendre le contrôle sur leur vie à travers l'information, la sensibilisation et la valorisation des savoir-faire. Viennent ensuite les formes d'accompagnement plus spécifiques comme l'aide à l'insertion professionnelle, à l'insertion vers le logement ou tout autre type de suivi.

4 Le levier de l'aide alimentaire

Par expérience, nous savons que l'alimentation est un sujet universel facile à aborder qui permet d'« entrer en contact » avec tout le monde (quels que soient l'âge, le sexe, l'origine de la personne). Par le biais de l'alimentation, beaucoup d'autres thématiques peuvent être ensuite abordées avec la personne.



5 Modes d'intervention

Individuel : l'accompagnant propose des rendez-vous ponctuels à la demande ou réguliers pour assurer un suivi de la situation de la personne.

Collectif : l'accompagnant anime des ateliers thématiques qui correspondent aux attentes et besoins des personnes. Il peut s'agir aussi de proposer des sorties ou de faire intervenir des partenaires extérieurs sur des sujets identifiés, et nécessitant des connaissances spécifiques.

«Une animatrice famille assure l'accueil des personnes à l'épicerie sociale et propose des ateliers collectifs : cuisine, budget, santé... Les thématiques sont décidées avec les personnes accueillies. Il arrive que des partenaires extérieurs interviennent sur des sujets spécifiques. L'année dernière, nous avons invité une infirmière de la PMI afin qu'elle puisse répondre aux interrogations des jeunes parents sur l'alimentation et la santé des enfants jusqu'à l'âge de 3 ans.»

Grégory Maillard, coordinateur de l'épicerie solidaire de Montmédy (55)

6 Étapes de la mise en place

1 – Lister les sujets de préoccupations qui émergent dans les discussions avec les personnes accueillies et faire une petite enquête auprès d'elles pour mieux identifier leurs besoins et leurs attentes.

2 – Partager leurs observations avec d'autres acteurs locaux associatifs, institutionnels (Mairie/CCAS/CIAS en priorité, conseils départemental et régional), les services publics (CPAM, CAF, Pôle Emploi, Mission locale), les mutuelles et les entreprises locales. Associez-les autant que possible à la réflexion et la mise en œuvre de l'action.

3 – Identifier les objectifs qu'il serait souhaitable d'atteindre et définir les indicateurs qui permettront d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs fixés initialement.

4 – Choisir la méthode d'intervention la plus pertinente, le lieu, la fréquence, les horaires et la durée.

5 – Préciser à ce stade si votre action est ouverte à toutes les personnes du village ou si elle est accessible uniquement aux personnes accueillies habituellement dans votre structure.

6 – Lister les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour ce projet.

7 – Trouver des ressources : adressez-vous aux associations, aux institutions locales et aux services publics, pour des demandes de financement et de mutualisation de moyens matériels et humains. Contactez les entreprises pour obtenir des aides financières. Ne négligez pas les demandes de mécénat de compétences et les dons de matériels...

PASSER À L'ACTION

Ces quelques exemples sont non exhaustifs et il est primordial de ne pas vous en contenter. C'est surtout l'étude des besoins et des attentes auprès des personnes ciblées qui vous permettra d'identifier l'action la plus pertinente.

Globalement, l'éloignement géographique inhérent à la ruralité rend difficile l'accès :

- Aux lieux de rencontre
- À l'information sur les droits et les différents dispositifs d'aide
- Aux services de soins
- Aux services administratifs
- À l'emploi
- À la mobilité

Ce sont des problématiques qui apparaîtront certainement dans vos études de terrain.

santé petits budgets » dans la rubrique « nos publications » / Télécharger le numéro souhaité.

PROGRAMMER DES REPAS CONVIVIAUX

Il existe différentes possibilités :

- Organisation d'un repas partagé ou thématique pour lequel chaque participant amène un plat.
 - Organisation d'un repas de fête, totalement cuisiné par la structure.
- Objectif : offrir un moment de convivialité et de partage.

SOUTENIR LES PARENTS AVEC ENFANTS EN BAS ÂGE

Il s'agit de pouvoir rassurer les parents, de répondre à leurs questions et les orienter vers les structures adaptées quand cela est nécessaire. Les Banques Alimentaires ont participé avec l'association le Grand Forum des Tout Petits à l'élaboration de fiches d'autoformation pour les bénévoles et salariés des associations d'aide alimentaire. Adressez-vous à la Banque Alimentaire de votre département pour demander les six fiches d'autoformation sur l'estime de soi, la grossesse, l'allaitement, la diversification alimentaire et l'alimentation après les 1 an de l'enfant. Ces fiches informent et donnent des techniques pour parler de ces sujets avec les parents en situation de précarité. D'autres documents complémentaires sont à votre disposition sur le site internet www.legrandforumdestoutpetits.fr / Cliquer sur « Accéder aux outils » dans la rubrique « Vous êtes parent » en bas de page.

PROPOSER DES SÉANCES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Beaucoup d'associations/CCAS organisent des randonnées, des marches nordiques toute l'année ou des sorties cueillettes quand la saison s'y prête.

1 Alimentation et santé

ORGANISER DES ATELIERS CUISINE

Animer un groupe de cinq à six personnes et cuisiner avec des aliments de base des repas équilibrés, appétissants et à faible coût de revient, le tout dans une ambiance conviviale, bienveillante et valorisante.

Objectif : sensibiliser à l'équilibre alimentaire avec un budget restreint, valoriser les savoir-faire.

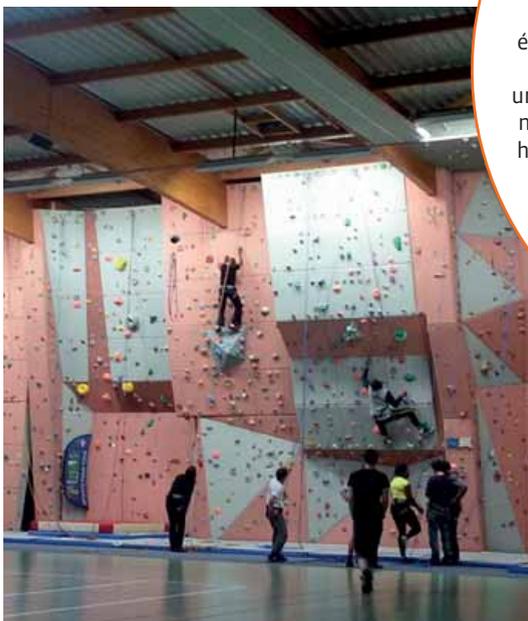
ANIMER DES SÉANCES D'INFORMATION SUR L'ALIMENTATION

Sur les temps de distribution, il est possible de proposer des ateliers sur l'équilibre alimentaire, la compréhension des étiquetages alimentaires, les dates limites de consommation etc...

Une revue trimestrielle gratuite destinée aux professionnels et bénévoles de l'aide alimentaire, qui aborde ces thématiques de façon concrète, est disponible sur le site www.cer.in.org / Cliquer sur « Alimentation



Téléchargeable sur www.banquealimentaire.org, barre de recherche : saisir « Le guide des ateliers cuisine ».



« J'ai développé avec l'association Sports pour Tous des programmes "Santé vous vivre". Un jour par semaine, pendant six semaines, un groupe de personnes accueillies dans les structures partenaires de la Banque Alimentaire de Loire-Atlantique participe de 9 h 30 à 11 h 30 à une séance d'activité physique adaptée animée par des éducateurs sportifs, suivie d'un atelier cuisine que j'anime. Nous partageons le repas. Durant les deux ateliers, il y a une transmission d'informations autour de la santé et de la nutrition. Les objectifs pour les participants : améliorer les habitudes alimentaires et inscrire l'activité physique dans son quotidien. Ce programme est l'occasion d'avoir du temps pour soi et de prendre conscience de ses propres capacités à agir sur sa vie et reprendre soin de soi. »

Magalie MBewa Bondu, conseillère en ESF à la Banque Alimentaire de Loire-Atlantique

Il peut s'agir aussi d'organiser des sorties pour aider les personnes à se réapproprier les équipements publics (piscine, parcours de santé, terrain de sport municipaux), etc. Il est également possible de faire appel à des associations spécialisées dans l'activité physique adaptée (APA). Il en existe dans toute la France : www.sielbleu.org et la Fédération française de sport pour tous www.sportspourtous.org

Vous pouvez également orienter les personnes vers des programmes de prévention santé.

Des informations sont disponibles sur les sites suivants :

- **Pour les personnes de plus de 55 ans :** www.pourbienvieillir.fr / Cliquer sur la rubrique « Bien avec ma caisse de retraite » puis « Ateliers de prévention ».
- **Pour les personnes atteintes de pathologies cardiaques :** Club cœur et santé (saisir dans la barre de recherche « Club cœur et santé » suivi de la ville ou du numéro du département).

2 Accès à l'information et aux droits

Vous pouvez faire intervenir des partenaires institutionnels ou des associations de manière ponctuelle ou régulière sur des thèmes précis :

- **Associations de médiation familiale** (maintien/restauration du lien familial) : www.mediation-familiale.org
- **Associations de consommateurs** (préventions en matière de consommation : les crédits, les démarchages à domicile...) www.economie.gouv.fr
Saisir dans le moteur de recherche « Liste et coordonnées des associations nationales » puis cliquer sur « DGCCRF - Associations de consommateurs et Liste et coordonnées des associations nationales »
- **Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)**, droit des locataires, des propriétaires, prévention des expulsions) www.anil.org/accueil
- **Union départementale des associations familiales (UDAF)** – (gestion budgétaire,

prévention du surendettement, information sur la protection juridique des majeurs (PJM)

www.unaf.fr / Cliquer sur UDAF/URAF puis UDAF en bref.

• **Associations de prévention contre les drogues**

www.drogues-info-service.fr

• **Maisons de la justice et du droit**

(information sur les droits, gestion des conflits à l'amiable)

www.annuaires.justice.gouv.fr

• **Caisses d'allocations familiales**

(information sur les dispositifs d'aide)

www.caf.fr

• **Centre d'information sur le droit de la femme et de la famille (CIDFF)** (droit de la femme et de la famille, contraception, etc.)

www.infofemmes.com/contact/
Coordonnées de votre CIDFF.

• **Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)** : information sur le Bilan de santé gratuit

www.service-public.fr, cliquer sur Particulier/Santé-Social/Prévention vaccination/bilan de santé gratuit.

• **Fédération Française des Diabétiques**

(FFD) : prévention sur le diabète et les risques de complication, conseils juridiques
www.federationdesdiabetiques.org/

• **Mutualité sociale agricole (MSA)** :

(santé, budget, vie quotidienne) /
www.msa.fr cliquer sur contact / les coordonnées des MSA.

3

Aide à la gestion budgétaire

Le but est d'animer des ateliers spécifiques sur la gestion des ressources et l'équilibre budgétaire. Il s'agit d'un sujet difficile à aborder (intrusif) et nécessitant des compétences particulières, il est donc conseillé de faire appel à des professionnels. Vérifier s'il y a des conseillères en économie sociale et familiale dans les structures locales.

Le cas échéant, demander s'il est possible d'obtenir un partenariat pour mettre en place des actions éducatives budgétaires (AEB) auprès des personnes accueillies. Certaines banques proposent également des interventions dans les associations sur le thème du budget.



«Étant donné que plus les ressources financières sont limitées, plus la situation alimentaire se dégrade, la Banque Alimentaire de Dordogne propose des "ateliers budget" à ses 73 partenaires associatifs et CCAS. Ces ateliers comprennent des interventions de la part du Crédit Agricole (sur la gestion bancaire), EDF-GDF (sur la maîtrise énergétique) et l'ADIL à Périgueux (sur l'économie dans le logement), et visent à apporter les éléments de budget aux bénévoles qui accueillent et accompagnent les personnes ayant droit à l'aide alimentaire.»

René Le Goff, président de la Banque Alimentaire de Dordogne

« Certaines épiceries sociales organisent des séances d'entraînement au Code de la route. En effet, beaucoup d'adultes sont pénalisés dans leur recherche d'emploi faute d'avoir le permis B. Ces épiceries sociales informent les personnes sur les dispositifs d'aide pour le financement du permis, et elles soutiennent leurs dossiers de demande d'aide financière ou de microcrédit. »

Jean Pidault, chargé d'animation réseau
Banque Alimentaire de Paris
et Île-de-France

4

Mobilité

FACILITER LE FINANCEMENT ET LA RÉUSSITE DU CODE DE LA ROUTE ET DU PERMIS B

- Informer sur les aides municipales ou départementales.
- Proposer des ateliers d'entraînement au Code de la route.

ANIMER DES SÉANCES D'APPRENTISSAGE À L'UTILISATION DU VÉLO

Animer un groupe de quatre à cinq personnes pour l'apprentissage ou une remise à niveau de l'utilisation du vélo (mise en confiance, apprentissage ou rappel des règles du Code de la route).

S'il existe des vélo-écoles à proximité, vous pouvez également orienter les personnes vers ce dispositif qui offre des réductions pour les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA et les étudiants.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES RENCONTRANT DES RÉTICENCES À UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN.

Plusieurs ateliers visent à aider les personnes à se familiariser avec les transports en commun. Prévoir une séance sur l'organisation du réseau de transport, une séance sur la gestion du stress et quelques accompagnements dans les transports en commun.

Des associations spécialisées dans le conseil à la mobilité des personnes en difficulté existent un peu partout en France.

ANIMER DES ATELIERS D'INFORMATION SUR LA MOBILITÉ

Animer des ateliers d'information sur les aides à la mobilité au niveau de :

- la région, le département, la commune ;
- le Pôle Emploi (pour les demandeurs d'emploi) ;
- l'AGEFIPH (pour les personnes en situation de handicap) ;
- le Fonds d'action sociale du travail temporaire (pour les intérimaires) (FASTT) ;
- la PROBTP (pour les apprentis du bâtiment et des travaux publics).

Pour animer ces ateliers, vous pouvez également vous autoformer en consultant le Magazine *Debout* n°7 sur le site www.debout.fr

Objectif : donner aux personnes toutes les informations sur les dispositifs existants pour améliorer leur mobilité.

5

Insertion professionnelle

Proposer des ateliers collectifs pour rédiger un CV, une lettre de motivation, préparer un entretien d'embauche, développer la confiance en soi et donner des techniques pour avoir la bonne attitude dans le cadre d'un emploi.

Pour vous autoformer, il existe le *Guide de l'accompagnement vers l'emploi à l'usage de tous les acteurs de l'accompagnement social et professionnel* (<https://snc.asso.fr> / Saisir dans le moteur de recherche « Vers l'emploi mais pas tout seul » / Ouvrir le guide).

Vous pouvez également orienter les personnes vers des associations près de chez vous. L'association Solidarité Nouvelle face au Chômage (<https://snc.asso.fr>) accompagne les chercheurs d'emploi grâce à un réseau de 165 groupes de solidarité répartis sur le territoire français.

Enfin, vous pouvez contacter la Maison de l'emploi (www.ville-emploi.asso.fr) la plus proche de chez vous pour demander si un partenariat serait envisageable pour effectuer des ateliers collectifs sur votre secteur d'intervention.

6 Aide aux démarches administratives

Il s'agit de proposer des rendez-vous individuels pour soutenir les personnes dans la rédaction de formulaires administratifs, la gestion des documents (archivage) et les aider à acquérir une autonomie dans ce domaine.

Les Maisons de services au public (www.maisondeservicesaupublic.fr), implantées en milieu rural offrent aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative...

Un peu partout en France, il existe des espaces publics numériques (EPN) (www.netpublic.fr)

Ouvert à tous, un EPN permet d'accéder, de découvrir, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique dans le cadre d'actions diversifiées : rencontres, débats, ateliers collectifs d'initiation ou de production, médiations individuelles, libre consultation, etc.

Il est possible également, d'orienter les personnes vers des écrivains publics gratuits (contact à rechercher sur internet) pour l'aide à la rédaction de courrier, lecture et compréhension de documents administratifs, aide à la rédaction de lettre, CV, candidature, organisation et classement de dossier.

7 Accès à la culture et aux loisirs

Organiser des ateliers de loisirs créatifs. Vous pouvez aussi solliciter une personne accueillie qui a un savoir-faire particulier pour l'inciter à proposer des ateliers auprès des autres personnes. Objectif : valorisation des savoir-faire, partage de connaissance.

Programmer des sorties culturelles gratuites ou peu onéreuses. Objectif : inciter les personnes à se réapproprier les lieux de détente, de loisirs et de cultures pour y retourner en autonomie.

Informér les personnes sur les programmes de loisirs communaux ou intercommunaux : loto, bridge, pétanque, bal, club des anciens. Rappeler les dates et donner envie de s'y inscrire



Atelier récup' et jardinage, Banque Alimentaire de Guadeloupe.

8 Bien-être

Proposer des ateliers de soins esthétiques, de coiffure, de maquillage, de style vestimentaire. Ces ateliers permettent de favoriser l'estime de soi, et très concrètement rentrer dans un projet de retour vers l'emploi. Ils peuvent être animés par des bénévoles, ces derniers trouveront beaucoup d'idées et d'astuces sur le sujet par le biais des vidéos YouTube. Il existe également des socio-esthéticiennes (salariées ou en libérale) formées pour intervenir auprès des personnes en situation de précarité.



9 Soutien psychologique/ écoute

Il s'agit de proposer des temps d'écoute individualisés aux personnes accueillies. Les Banques Alimentaires proposent des formations à l'écoute active par le biais de l'association Astrée. Il est important que les bénévoles chargés de l'accueil des personnes puissent suivre cette formation, afin de connaître les techniques d'écoute et avoir la bonne posture en tant qu'accompagnant.

Vous pouvez par ailleurs, orienter des personnes souffrant d'isolement vers l'association Astrée (www.astree.asso.fr) qui dispose dans toute la France d'un réseau de 350 bénévoles formés à l'écoute active. Ces bénévoles formés accompagnent pendant un an des personnes en difficulté grâce à des visites à domicile d'1 heure toutes les semaines.

Savoir orienter les personnes :

Si le problème observé concerne un sujet qui nécessite des connaissances spécifiques, l'objectif ne sera pas de mettre en place une action, mais plutôt de faciliter l'accès des familles dans le besoin aux services compétents.

Exemple : l'équipe de bénévoles entend souvent parler de situation conflictuelle entre les parents et leurs enfants. Dans ce cas, il est pertinent de se tourner vers une structure spécialisée dans la médiation familiale, et de demander un partenariat en négociant une prise en charge rapide des familles que vous orienterez. Si la structure est trop éloignée, leur demander de faire des permanences régulières pour que les familles puissent avoir accès à ce service d'aide. Obtenir de la part de la commune la mise à disposition de locaux adaptés pour ces permanences.

CONCLUSION

LES 4 LEVIERS DU SUCCÈS

Ce guide précise les étapes indispensables pour créer et organiser des initiatives d'aide alimentaire en milieu rural, dans les meilleures conditions. Il n'est bien sûr pas exhaustif : l'aide pouvant prendre des formes diverses et fonctionner de multiples façons. Cependant, ces quatre leviers contribueront à la réussite de tout projet social en milieu rural.

Un partenariat efficace avec les Banques Alimentaires

- Elles mettent à votre disposition :
- > le guide que vous tenez entre vos mains, avec tous les outils qui l'accompagnent, téléchargeables sur le site : www.banquealimentaire.org
Utiliser la barre de recherche en tapant « guide pratique en milieu rural » ;
 - > d'autres outils destinés aux associations partenaires, notamment des formations, un logiciel de gestion, des guides, des affiches... mis à disposition par votre Banque Alimentaire ;
 - > un appui tout au long de la mise en place de l'aide et, bien sûr, la mise à disposition de produits alimentaires.

Une bonne coordination avec les partenaires

- Collectivités et associations locales, organismes sociaux, mécènes.
- > Le but est de mutualiser les connaissances du terrain et d'apporter les réponses les mieux adaptées aux besoins (aide alimentaire, actions d'accompagnement social : ateliers cuisine...).

De la rigueur mais aussi de la flexibilité

- Pour assurer la distribution de l'aide et accueillir les personnes.
- > Repenser l'aide en permanence, en fonction du lieu, des personnes accueillies et de la réalité du terrain.

La sensibilisation de tous les acteurs à l'accueil et à l'écoute des personnes

- Une formation à l'écoute peut être demandée auprès de chaque Banque Alimentaire.
- > Pour garantir un accompagnement de qualité des personnes.

Comment trouver votre Banque Alimentaire ? Les 79 Banques Alimentaires sont présentes sur tout le territoire. Toutes les coordonnées sur www.banquealimentaire.org



**NOUS TENONS À REMERCIER L'ENSEMBLE DES PERSONNES
QUI ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE CE GUIDE.**

**MERCI EN PARTICULIER AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DES
BANQUES ALIMENTAIRES QUI ONT APPORTÉ LEUR CONTRIBUTION :**

Aide Humanitaire Sapeurs-Pompiers 06 Grasse Menton

Épicerie Sociale Éco Panier à Angers

Épicerie Sociale Espoirs à Reims

Épicerie Itinérante de Rouen et sa Région

Espoir Solidarité Village en Meurthe-et-Moselle

Épicerie Sociale et Solidaire Le Maillon à Cergy

Épicerie Solidaire de Montmédy

MERCI AUX BANQUES ALIMENTAIRES :

de l'Ain, de Bordeaux et de la Gironde, de la Charente-Maritime,
de Dordogne, de Guadeloupe, de la Haute-Vienne, de l'Hérault,
de Loire-Atlantique, des Mascareignes, de Paris et Île-de-France

MERCI AUX STAGIAIRES :

Morgane Reynaud (Institut d'études politiques de Grenoble)
et Noémie Clerc (LaSalle Beauvais-Esitpa)

Nous remercions également tous les collaborateurs
de la Fédération Française des Banques Alimentaires
qui ont apporté leur expertise, et tous ceux qui ont donné
de leur temps pour partager leur expérience.

Conseil / Création / Production : sequoia

Édition : Service Partenariat Associatif de la Fédération Française des Banques Alimentaires – Marie-Paule Lopez, Élodie Tarby –
et Fondation Avril – Catherine Bureau, Prune Passama.

Crédits photos : Anthony Voisin, Gilles Delorme, Pierre Torset, Banque Alimentaire de la Marne et Fédération Française des Banques
Alimentaires. Illustrations Shutterstock.

pour la solidarité alimentaire dans le monde rural

FONDATION ● AVRIL
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



Banques Alimentaires

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES

Service partenariat associatif
15, rue du Val de Marne – 94257 Gentilly cedex
Tél. : 01 49 08 04 81
ffba.relations.associations@banquealimentaire.org
www.banquealimentaire.org

FONDATION AVRIL

39, rue de Courcelles
75008 Paris
Tél : 01.40.69.48.58
contact@fondationavril.org
www.fondationavril.org